JACQUES-ANDRE HAURY
DEPUTE
LAUSANNE

SECRETARIAT DU GRAND CONSEIL
11 DEC. 2001
01/INT/289

Interpellation sur les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour améliorer l'enseignement de la lecture dans notre canton.

Pour la première fois, la Suisse vient de participer pleinement à un programme international d'évaluation des performances de l'école (PISA = Programme international pour le suivi des acquis des élèves).

En matière de lecture, le moins que l'on puisse dire est que les résultats obtenus par notre pays sont inquiétants. Comme le relève Le Temps (5.12.01), en Suisse, un élève sur cinq sait à peine lire en fin de scolarité. Si l'on considère que la maîtrise de la lecture constitue la porte d'accès à toutes les autres connaissances, nous considérons un tel résultat comme totalement inadmissible.

On sait que l'enseignement du français, et en particulier celui de la lecture, a été profondément réformé dans notre canton il y a une vingtaine d'années, notamment par l'introduction de la lecture globale. Nous savons aussi que les conceptions pédagogiques qui sont à la base de cette rénovation du français servent maintenant de modèle à toutes les autres disciplines. Il s'agit d'une pédagogie *approximative*, c'est-à-dire qui prétend conduire l'enfant à une connaissance par approches successives, et non par construction sur la base de données et de règles bien définies.

Nous notons enfin que la direction pédagogique du DFJ semble se soucier essentiellement de supprimer l'échec scolaire. On se référera à ce sujet à l'article publié par Mme Cilette Cretton dans « Deux points : ouvrez les guillemets » de septembre 2001. Selon la directrice pédagogique adjointe à la DGEO, il serait temps de mettre un terme à un enseignement qui prouve sa qualité par le nombre d'échecs produits. L'inélégance et l'inconsistance des propos évoqués mises à part, il semble bien qu'aujourd'hui, dans l'esprit des acteurs de ce que Mme Cretton considère comme une « mue réjouissante de l'école vaudoise », tout semble préférable à un échec scolaire.

Nous nous permettons donc de demander au Conseil d'Etat de se prononcer sur les trois questions suivantes :

- Comment se situe le Canton de Vaud dans l'enquête PISA citée ci-dessus ?
- Les résultats obtenus dans l'enseignement de la lecture ébranlent-ils le dogme de la pédagogie *approximative* en vigueur dans notre école publique ?
- Le Conseil d'Etat, en prétendant lutter contre l'échec scolaire, ne craint-il pas de privilégier, en fin de compte, l'échec « tout court » dans la vie adulte ?

Jacques-André Haury

ClibPDF - www.fastio.com